



Abus de confiance, abus de faiblesse

Par **sandrine**, le **04/05/2010** à **16:14**

Bonjour, rnje travail a domicile chez une personne agée et je gère tout, même ses comptes bancaires. il y a quelques jours elle a prêté sa carte bleue a sa voisine, pour qu'elle paye sa facture de téléphone et elle ne lui a pas encore remboursé. Cette personne est saine d'esprit, mais elle ne veut pas que j'en parle a ses enfants. je lui ai demandée de me faire un papier qui confirme que c'est elle qui a donné sa carte bleue a sa voisine afin de me couvrir. dois je en parler à ses enfants que dois je faire afin qu'on ne m'accuse pas de mettre servit sur les comptes de cette personne??????